

BILAN DE COMPÉTENCES

Photo de Vitaly Gariev

VOUS HÉSITEZ QUANT À L'ORIENTATION À DONNER À VOTRE PROJET PROFESSIONNEL OU VOUS NE PARVEZ PAS À LE DÉFINIR CLAIREMENT ? LE **BILAN DE COMPÉTENCES** VOUS PERMETTRA D'IDENTIFIER VOS POTENTIELS ET VOUS DONNERA UNE MEILLEURE VISIBILITÉ SUR LA POURSUITE DE VOS PROJETS (FORMATION, RECONVERSION OU CRÉATION D'ENTREPRISE).

POUR QUI ?

L'accès au **Bilan de compétences** est défini par le Code du travail (Articles L6313-1, L6313-10, L6322-42 à L6322-51, R6322-32 à R6322-63 ainsi que l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif aux Bilans de compétences des agents publics).

Il s'adresse à toute personne active, en particulier :

- Aux salariés des secteurs privé et public ;
- Aux professions indépendantes ;
- Aux demandeurs d'emploi.

OBJECTIFS

Faire le point sur votre parcours en analysant vos compétences personnelles et professionnelles, vos aptitudes ainsi que vos motivations ;

Définir votre projet professionnel et, le cas échéant, votre projet de formation ;

Utiliser vos atouts comme un outil de négociation pour l'emploi, une formation ou une évolution de carrière.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est exigé. Pour autant, un Bilan de compétences ne peut débiter sans votre consentement, volontairement exprimé.

DURÉE

24 heures au maximum, sur une amplitude moyenne de douze semaines.

TAUX DE SATISFACTION

100%

Calculé sur la proportion de réponses «Satisfait» et «Tout à fait satisfait» parmi l'ensemble des bénéficiaires ayant exprimé leur avis en 2025.

Cette offre de formation est éligible à

**MON
COMPTE
FORMATION**

moncompteformation.gouv.fr



CONTENU & DÉROULEMENT

Les 24 heures d'accompagnement sont organisées de la façon suivante :

- 13 à 16 heures d'entretiens en face à face, le plus souvent réparties en 5 à 6 séances de 2h30 à 3h.
- Un temps de réflexion et de travaux personnels tutorés entre chaque entretien (8 heures minimum).

Au préalable et afin de vous permettre de faire le meilleur choix de partenaire, nous vous proposons un premier entretien pouvant se dérouler sur site ou en distanciel suivant votre préférence.

PREMIER RENDEZ-VOUS



45MIN

GRATUIT & SANS ENGAGEMENT

- Organisation des différentes étapes et mise en place du calendrier prévisionnel.
- Établissement d'un devis sur simple demande.
- Transmission d'une convention de réalisation.



FINALITÉS

Cet entretien permettra non seulement de vous présenter la démarche de bilan, la méthode et les outils proposés mais aussi de faire votre connaissance, d'explicitier vos motivations dans cette démarche et d'échanger sur vos projets potentiels. Le consultant en charge de cet entretien sera votre interlocuteur pendant toute la durée du bilan.

A l'issue de cette première rencontre, et après un temps de réflexion, nous vous remercions de nous contacter pour confirmer votre engagement. Nous vous guiderons dans les démarches pour finaliser votre inscription et rechercher les financements.

Nous nous engageons également à réaliser un suivi téléphonique 6 mois après votre Bilan de compétences.

LIEUX DE RÉALISATION

AISNE Château-Thierry • Chauny • Hirson • Laon • Saint-Quentin • Soissons • Vervins

OISE Beauvais • Clermont • Compiègne • Creil • Crépy-en-Valois • Méru • Nogent-sur-Oise • Noyon

SOMME Abbeville • Amiens • Doullens • Friville-Escarbotin • Montdidier • Péronne

LES PHASES DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le Bilan de compétences se déroule en trois phases distinctes dont les contenus et méthodologies associées ont été définis par le Code du travail.

1

PHASE PRÉLIMINAIRE

🕒 2H



- Définition et analyse détaillée de la nature de vos besoins avec votre consultant référent.
- Formalisation des attentes et des objectifs.

2

PHASE D'INVESTIGATION

🕒 19H



- Analyse du parcours personnel et professionnel.
- Identification des aptitudes et des compétences.
- Repérage des éléments transférables.
- Découverte des ressources et des potentiels inexploités.
- Réflexion sur le ou les projet(s) professionnel(s).
- Enquêtes métiers/postes de travail.

3

PHASE DE CONCLUSION

🕒 3H



- Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation.
- Recensement des facteurs susceptibles de favoriser la réalisation du projet et, le cas échéant, d'un projet de formation.
- Finalisation du plan d'action.
- Rédaction et réception du document de synthèse.

ENTRETIEN DE SUIVI 🕒 30MIN

Point sur l'avancement du projet 6 mois après la fin du bilan de compétences.

MODALITÉS

INSCRIPTION

PREMIER CONTACT PAR TÉLÉPHONE

Permet d'identifier votre profil, vos besoins et vos attentes en termes d'accompagnement, de disponibilité et d'accessibilité.

PRISE DE RENDEZ-VOUS

Vous serez ensuite recontacté sous 72h maximum par le consultant pour convenir d'un entretien préalable individuel (*gratuit et sans engagement*).

Les délais de traitement de votre inscription dans notre organisme sont de 2 à 5 jours ouvrés. Cependant, les délais de traitement de vos demandes de financement dépendent du dispositif retenu et de l'organisme délivrant l'accord.

ENTRÉE DANS LA PRESTATION

À compter de l'accord de la prise en charge financière du Bilan et de la validation des éléments contractuels (*signature d'une convention*), vous commencez votre bilan sur le lieu de réalisation choisi et selon le planning prévisionnel.

ACCUEIL & MOYENS TECHNIQUES

PRÉSENTIEL

Bureau dédié aux entretiens individuels, garantissant des échanges en toute confidentialité avec accès à un espace ressources numérique.

DISTANCIEL

Accès à un espace de travail sécurisé via une plateforme en ligne dont l'ergonomie permet de garantir la spontanéité et la fluidité de vos échanges avec notre consultant.

MIXTE

Alternance distanciel et présentiel selon vos besoins et disponibilités.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Notre équipe vous apporte son écoute et étudie avec vous toutes les adaptations nécessaires au bon déroulement de votre formation. Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

NOTRE RÉFÉRENTE HANDICAP

Émilie DESSAINT : region.picardie@retravailler-np.org

TARIF

Nous contacter

FINANCEMENT

Nous contacter

PÉDAGOGIE

MÉTHODES ET OUTILS

Toutes les actions du Bilan de Compétences sont menées de manière individuelle. Les entretiens sont confidentiels, personnalisés et s'appuient sur des méthodes et outils fiables et reconnus.

- Livret bilan élaboré en interne et regroupant plusieurs outils, notamment : grilles d'analyse de la trajectoire passée et du parcours professionnel, questionnaire de personnalité et d'intérêts professionnels, analyse SWOT des points forts/points sensibles, portefeuille de compétences, support enquêtes métiers, bilan des recherches, formulation du projet et/ou des alternatives, guide plan d'action et développement réseau.

- Techniques de coaching selon une approche systémique, mises en situation, retours d'expériences.

- Questionnaires et tests d'orientation les plus récents.

- Questionnaire de personnalité et de développement.

- Évaluation des aptitudes et du potentiel.

- Outils, méthodes et solutions additionnels, selon les cas.

- Travaux personnels tutorés : préparation des séances, réflexion et recherches documentaires, réalisation d'enquêtes métiers auprès de professionnels, appropriation des résultats.

MOYENS MIS À DISPOSITION

- Un centre de ressources avec un accès internet et à une documentation spécialisée dans les champs de la formation et de l'orientation (papier et numérique)

- Un réseau de professionnels susceptibles d'être sollicités pour mener vos enquêtes métiers.

Vous bénéficierez de l'expertise d'une équipe pluridisciplinaire qualifiée (dont des psychologues du travail spécialisés) tenue au secret professionnel et formée aux règles déontologiques des Bilans de Compétences.

ÉVALUATION

CONTINUE, EN COURS DE BILAN

- Des points réguliers réalisés avec votre consultant, notamment à partir du livret bilan transmis.

- Un temps dédié à vos prises de conscience au début de chaque séance, ainsi que sur le suivi de vos acquis et l'évolution de votre réflexion.

- La signature d'une feuille de présence attestant du suivi régulier et du respect du planning établi.

EN FIN DE BILAN

- Remise d'un document de synthèse corédigé avec votre consultant.

- Questionnaire d'auto-évaluation « à chaud ».

6 MOIS APRÈS LE BILAN

- Entretien individuel de suivi téléphonique : évaluation de l'état d'avancement du projet et des difficultés rencontrées.

- Questionnaire d'évaluation « à froid ».